

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 13/071/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 171/06 (MDE 13/067/2006 du 16 juin 2006)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

**IRAN**      **Saleh Kamrani (h), avocat et défenseur des droits humains, 34 ans (âge non confirmé)**

Londres, le 23 juin 2006

Saleh Kamrani, avocat turc azéri, serait détenu sans inculpation dans la prison d'Evin à Téhéran. Dans une interview diffusée le 19 juin 2006 sur Radio Araz, qui émet depuis la Suède, Mina Esgeri, son épouse, a déclaré qu'elle avait été autorisée à voir son mari en détention le 18 juin. L'avocat, qui souffre de troubles cardiaques, aurait besoin d'un suivi médical. Il se pourrait qu'il soit détenu uniquement en raison de ses activités d'avocat et de défenseur des droits humains ; l'organisation le considérerait alors comme un prisonnier d'opinion.

Selon les informations reçues, Saleh Kamrani a appelé son épouse à leur domicile, à Téhéran, le 14 juin vers 15 heures, pour lui dire qu'il était en train de rentrer. Il aurait dû arriver entre 16 h 30 et 17 heures. Ne le voyant pas venir, elle a tenté de le joindre sur son téléphone portable, qui était éteint – alors qu'il le laissait habituellement allumé. Elle a contacté tous les hôpitaux et les postes de police de Téhéran, mais n'est pas parvenue à retrouver sa trace. Dans la soirée, Mina Esgeri a appelé des représentants du ministère du Renseignement, qui ont refusé, semble-t-il, de lui indiquer s'ils détenaient son mari.

Saleh Kamrani exerce la profession d'avocat depuis 1999 et a assuré la défense de plusieurs Turcs azéris d'Iran (les membres de cette minorité ethnique se nomment parfois eux-mêmes « *Azerbaïdjanais d'Iran* ») qui avaient été arrêtés pour des raisons liées à leurs activités politiques ou culturelles. L'un de ses clients, un militant dénommé Saleh Malla Abbasi, a été arrêté le 17 avril (voir l'AU 115/06, MDE 13/045/2006 du 3 mai 2006). Saleh Kamrani a également représenté des membres d'autres groupes ethniques. D'après certaines sources, il été victime de harcèlement de la part des forces de sécurité iraniennes, notamment d'appels téléphoniques lors desquels on le menaçait de l'arrêter, et en 2005, il a été maintenu en détention pendant trois jours avec son frère dans la ville d'Orumiyeh. Par ailleurs, il semblerait qu'il ait écrit des articles relatifs aux droits fondamentaux et participé à l'organisation de formations en matière de droits humains destinées aux avocats et aux étudiants. Son frère, Maharam Kamrani, a été arrêté le 30 mars et torturé, semble-t-il, au cours de sa détention, qui a duré dix-neuf jours (voir l'AU 86/06, MDE 13/039/2006 du 12 avril 2006).

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En mai 2006, un mouvement de protestation de grande ampleur a eu lieu dans plusieurs villes et agglomérations du nord-ouest de l'Iran, où la population est majoritairement turque azérie, à la suite de la publication d'un dessin paru le 12 mai dans *Iran*, quotidien détenu par l'État, qui a choqué de nombreux membres de la minorité turque azérie. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées pendant ou après ces manifestations (voir l'AU 151/06, MDE 13/055/2006 du 26 mai 2006, ainsi que l'AU 163/06, MDE 13/063/2006 du 8 juin 2006). Certains détenus auraient été soumis à des actes de torture, et ont parfois dû être hospitalisés. La publication du journal a été suspendue le 23 mai et le rédacteur en chef ainsi que l'auteur du dessin ont été arrêtés. Selon certaines informations communiquées par des Azéris, plusieurs dizaines de personnes auraient été tuées et plusieurs centaines blessées par les forces de sécurité. Ces dernières ont, de manière générale, démenti ces informations, mais le 29 mai, un haut responsable de la police a confirmé que quatre personnes avaient été tuées et 43 blessées dans la ville de Naqada.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- exprimez votre inquiétude à l'idée que Saleh Kamrani ne soit détenu uniquement en raison de ses activités d'avocat et de défenseur des droits humains ;

- exhorte les autorités à prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne soit ni torturé, ni maltraité, et à l'autoriser sans délai à entrer en contact avec ses proches et avec un avocat de son choix, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez-les de le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé dans les plus brefs délais d'une infraction dûment reconnue par la loi et rapidement jugé dans le cadre d'une procédure équitable.

#### **APPELS À :**

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader, Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 251 7 774 2228 (précisez : « *FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei* »)

**Courriers électroniques :** [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir) / [istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice, Park-e Shahr, Tehran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** veuillez adresser vos courriels via le formulaire en ligne permettant de recueillir l'avis des internautes : <http://www.iranjudiciary.org/contactus-feedback-fa.html>

La première ligne signifie « *nom* », la deuxième « *adresse électronique* » et la troisième « *objet* ». Merci d'écrire votre appel dans le dernier champ, réservé au texte.

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street

Pasdaran Avenue, Tehran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [iranprobe@iranprobe.com](mailto:iranprobe@iranprobe.com)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

#### **COPIES À :**

Président :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

**Fax :** + 98 21 6 649 5880

**Courriers électroniques :** [dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

ou *via* le site Internet de la présidence: [www.president.ir/email](http://www.president.ir/email)

Président du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :

Gholamali Haddad Adel, Majles-e Shoura-ye Eslami (Parliament)

Imam Khomeini Avenue, Tehran, République islamique d'Iran

**Fax :** + 98 21 6 646 1746

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 4 AOÛT 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*